

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-troisième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 – 24 avril 2008

SELECTION D'UN REPRESENTANT AU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT EXAMINANT
LA MISE EN ŒUVRE ET L'EFFICACITE DU SYSTEME UNIVERSEL D'ETIQUETAGE
ET LE COMMERCE DE PETITS ARTICLES EN CUIR DE CROCODILIENS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Voici la décision 14.62 concernant l'examen du système universel d'étiquetage et du commerce des petits articles en cuir de crocodiliens:

A sa 57^e session, le Comité permanent lance un processus d'examen de la mise en œuvre et de l'efficacité du système universel d'étiquetage ainsi que du commerce des petits articles en cuir de crocodiliens, y compris leurs effets sur l'efficacité de la Convention. Il établit à cet effet un groupe de travail composé de représentants de pays d'importation et de pays d'exportation, du Comité pour les animaux, du Secrétariat et d'autres parties intéressées.

3. Le Comité pour les animaux est invité à sélectionner un représentant pour le groupe de travail du Comité permanent chargé d'examiner la mise en œuvre et l'efficacité du système universel d'étiquetage et le commerce des petits articles en cuir de crocodiliens.